

LETTER NUMBER 262

1 1841-11-27
2 Monsieur le Supérieur du Pensionnat des Joséphites a Tirlemont

Loués soient J. M. J.

Vous devez avoir été content, mon cher Supérieur, de voir la montre, et vous l'aurez remise avec joie, mais prudemment au propriétaire. J'ai cassé le verre de la montre; vous ne ferez pas porter la dépense du nouveau verre à l'élève.

J'ai beaucoup réfléchi sur la permission que vous m'avez demandée de faire une visite à votre mère, et j'avoue que je ne vous l'accorde qu'avec un peu de peine. Entre les raisons que vous alléguiez pour l'obtenir, j'avoue aussi que celle du mécontentement de votre famille etc., ne m'aurait pas porté à permettre la visite. Mais pour ne pas entrer dans de longs détails ici, je me réserve de m'expliquer un jour de vive voix. Allez donc voir votre mère, mais aux conditions suivantes: 1° que vous y parliez le plus possible du bon Dieu et des choses du salut, 2° que votre absence ne passe pas quatre jours, y compris le voyage pour aller et pour retourner et 3° que vous ne fassiez que les dépenses strictement nécessaires. De cette manière j'ose croire que votre démarche ne déplaira pas au Seigneur et qu'elle obtiendra sa bénédiction. Pour favoriser des parents pas moyennés, nous accordons volontiers quelque remise; toutefois, il convient de ne pas se montrer prodigue, lorsqu'on est soi-même fort gêné. Voyez donc ce que peuvent faire les parents des deux neveux dont vous m'avez écrit.

J'ai une remarque à vous faire au sujet de Mr Jérôme. C'est que l'expérience nous a appris, à Mr le Supérieur de Melle, à Mr Valentyns et à moi-même, qu'il est nécessaire d'avoir de temps en temps une conversation amicale et paternelle avec lui; sans ce secours, et les préjugés qu'il avait contre vous, à cause de vos anciennes façons de faire, vous aurez souvent des misères, et lui-même aura des croix qu'il ne portera pas comme son devoir le demande. Accordez-lui donc ce secours toutes les fois que vous le verrez un peu démonté.

Votre lettre me prouve, mon cher ami, que vous devez bien relire ce que vous écrivez, et que vous devez aussi répéter votre grammaire. Vous dites: la lettre que j'avais reçu, pour recue, lettre est du genre féminin. Reproches très-amères, pour amers, reproches étant du genre masculin. Leurs doléances se portent de ce que, pour sur ce que. Ne trouveriez-vous pas convenable que j'aille, pour que j'allasse.

Du reste j'ai vu avec plaisir que vous êtes content de votre maison, et que le Seigneur vous continue sa bénédiction. Soyez toujours fidèle à vos devoirs, priez et ayez confiance; à ces conditions vous aurez la consolation de voir couronnés de succès nos efforts pour le bien.

Je suis bien sincèrement en N. S.

Votre très-dévoilé Père

Gand 27 nov. 1841

C. G. Van Crombrughe

27 November 1841

To the Superior of the Josephite Boarding School at Tirlemont.

Praised be Jesus, Mary and Joseph

You must have been pleased, my dear Superior¹, to see the watch and you will have returned it with joy but with prudence to its owner. I broke the glass on the watch; you won't charge the pupil for a new glass.

I have thought a great deal about the permission you have asked of me to visit your mother, and I admit that it is with some misgiving that I grant it to you. Among the reasons you put forward to obtain it, I also admit that the unhappiness of your family etc. would not have led to me allow the visit. Without going into great detail here, I will wait until I can tell you face to face. Go and see your mother but on the following conditions: 1: that you talk as much as possible about God and salvation, 2: that you are not away any longer than four days including the journey there and back and 3: that you only spend what is strictly necessary. In this way I dare to believe that your journey will not offend the Lord and that you will receive his benediction. In order to help parents who are in financial difficulties, we willingly agree to an allowance; nonetheless it is appropriate not to be over generous when one is hard up oneself. See what the parents of the two nephews you wrote to me about can do.

I have a remark to make to you about Mr Jerome². The Superior of Melle³, Mr Valentyns and myself have learned from experience that it is necessary to have a friendly and paternal conversation with him from time; without this help and with the prejudices he has about you because of the way you have behaved in the past, you will have trouble and he will have crosses which he will not carry as his duty demands. Give him this help every time you see that he is a little bit down.

¹ ?

² Mr Jerome Gleesener {50}

³ Mr Désiré Maes [30]

Your letter proves to me, my dear friend, that you must re-read carefully what you have written and that you must practice your grammar. You say: la lettre que j'avais reçu (*the letter which I had received*), instead of reçue, letter is feminine. Reproches très amères (*bitter reproaches*) instead of amers, reproches is masculine. Leurs doléances se portent de ce que (*their pain is endured*), instead of of sur ce que. Ne trouveriez-vous pas convenable que j'aille (*Do you not think it is fitting that I might go*) instead of que j'allasse.

For the rest I noted with pleasure that you are satisfied with your house and that the Lord continues to bless you. Be ever faithful to your duty, pray and have confidence; under these conditions you will have the consolation of seeing our efforts to do good crowned with success.

I am sincerely in Our Lord

Your ever devoted Father

Ghent 27 November 1841.

C. G. Van Crombrughe